

Séance du 27/07/2023

L' an 2023 et le 27 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Petite salle Villeneuve sous la présidence de
BOISSONNOT Alain Conseiller municipal

M. BOISSONNOT Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, DUCCESCHI Eliane, LANCELOT Isabelle, MOUSSEAUX Dominique, VALET Isabelle, MM : GLETTY Benoît, HURSON Nicolas, LECHAUVE Thierry, PAPIN Moïse, PAULET Jérôme

Absent(s) ayant donné procuration : Mme FOURREAU Evelyne à M. BOISSONNOT Alain, MM : BEAUVAIS Adrien à Mme VALET Isabelle, QUESSON Olivier à Mme BONNEAU Isabelle
Absent(s) : M. COULON Denis

1° ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu de réaliser l'agrandissement de l'accueil de loisirs sans hébergement par décision du 19 octobre 2021.

Le montant des travaux s'élève à :

- Estimation 2022 de l'architecte de l'agrandissement : 214 230 € HT
 - Coût de l'architecte : 11% : 23 565 € HT
 - Imprévus, appel d'offres : 12 205 € HT
- Soit un total de 250 000 € HT, 300 000 € TTC.

N'ayant pas obtenu la DETR, Monsieur le Maire propose de demander le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, à hauteur de 37 186 € et charge Monsieur le Maire pour ce dossier.

Le financement sera assuré par :

- La participation de la CAF : 128 538 €,
- La participation des communes de la Côte : 34 276 €
- Le fonds de concours : 37 186 €
- La Mairie de Souzay-Champigny : 50 000 €.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2° DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET

Le conseil municipal a prévu de réaliser l'agrandissement de l'accueil de loisirs sans hébergement.

La dépense a été prévue au budget primitif au compte 21321 "immeubles de rapport".

Si toutes les subventions sont obtenues, les travaux pourraient commencer avant la fin de l'année et les travaux pourraient s'étaler sur 2023-2024.

De ce fait, la Trésorerie demande de modifier le budget pour porter la dépense au compte 2313 "immobilisations en cours : construction"

Pour cela, il faut procéder par décision modificative pour ouvrir les crédits à ce compte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative N°1 suivante :

Chapitre 23 : compte 2313 "immobilisations en cours constructions" : + 250 000 €

Chapitre 21 : compte 21321 "immeubles de rapport" : - 250 000 €.

3° DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET

Par délibération du 20 juin 2022, la commune a autorisé la vente de la maison située au 78 rue des Ducs d'Anjou.

La maison comprenant aussi une petite parcelle de terre a été vendue 42 000 €.

Pour pouvoir réaliser la vente, ce bien ayant été acquis par acte administratif pour 33 000 €, il faut que ce bien soit dans le patrimoine de la commune.

Sur les conseils de la Trésorerie, il faut procéder par décision modificative pour ouvrir les crédits comme suit :

Chapitre 041 : recette : compte 1328 "subvention autre" : + 33 000 €

Chapitre 041 : dépense : compte 2138 "autre construction" : + 33 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative N°2 telle que décrit ci-dessus.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme FOURREAU Evelyne à M. BOISSONNOT Alain, MM : BEAUVAIS Adrien à Mme VALET Isabelle, QUESSON Olivier à Mme BONNEAU Isabelle

Absent(s) : M. COULON Denis

4° TARIFS DES SALLES COMMUNALES

Les tarifs de location des salles communales n'ont pas augmenté depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs suivants applicables **à partir du 1er août 2023** :

(sauf pour ceux qui ont déjà réservé à ce jour)

SALLE VILLENEUVE

MOTIFS DE LOCATION	GRANDE SALLE	PETITE SALLE	CAUTION	CHAUFFAGE du 1er novembre au 31 mars
Bals, banquets, mariages communes communions, lotos...	200 €	120 €	350 € + 50 € ménage	40 € grande salle 20 € petite salle
Bals, banquets, mariages hors communes	360 €	160 €	350 €	40 € grande salle

communions lotos....				+ 50 € ménage	20 € petite salle
Vin d'honneur	communes	55 €	45 €	350 € + 50 € ménage	40 € grande salle 20 € petite salle
Vin d'honneur	hors communes	65 €	55 €	350 € + 50 € ménage	40 € grande salle 20 € petite salle
Séminaires, réunions 1/2 journée	hors communes	190 €	70 €	350 € + 50 € ménage	40 € grande salle 20 € petite salle

TARIF SALLE ENTIERE (petite et grande salles) : 410 €

TROGLOS

MOTIFS DE LOCATIONS		TARIFS
VINS D'HONNEUR 2 HEURES	COMMUNE	55 €
VINS D'HONNEUR 2 HEURES	HORS COMMUNES	70 €

L'utilisation des salles est gratuite pour la Commune.

Le comité des fêtes bénéficie de 3 utilisations gratuites par an.

Les autres associations : 1 utilisation gratuite par an.

Les agents communaux domiciliés hors commune bénéficieront du tarif des habitants de la Commune.

5° DEVIS DIVERS

Le conseil municipal prend connaissance des devis divers :

1) Dossier agrandissement de l' ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) : Lors de la rencontre avec l'architecte le 04 juillet, celui-ci a demandé que le contrôle amiante dans le cadre du diagnostic soit réalisé.

La mairie a reçu 2 devis :

- Apave : 6 196 € HT

- Socotec : 6 330 € HT

Le conseil municipal retient le devis le moins-disant de 6 196 € HT de la société APAVE.

2) maison 58 rue des Ducs d'Anjou : le vélux est à changer avec store occultant

La mairie a reçu 2 devis :

- Sarl Joachim Chauvé : 1 843,20 € TTC

- Eurl Guéri Couverture : 2 044,00 € TTC

Le conseil municipal retient le devis le moins-disant de 1 843,20 € de la sarl CHAUVÉ.

3) maison 58 rue des Ducs D'Anjou : la réfection totale des murs avec isolation est à prévoir.

Un devis a été demandé au peintre Laurent Poitou qui estime les travaux à 1 461,98 € TTC.

Le conseil municipal accepte le devis de 1461,98 € TTC.

